

Confirmation concernant les minéraux issus de zones de conflits

En juillet 2010, la « Réforme Dodd-Frank Wall Street » et la « Consumer Protection Act (Wall Street Reform Act) » sont entrées en vigueur. Cette réforme impose des obligations en matière de documentation et de publicité aux entreprises qui utilisent certains matériaux pour s'assurer qu'aucun matériau issu de zones de conflits n'est utilisé dans leurs produits. Les détails exacts se trouvent dans la section 1502 de l'HR 4173. Les matières premières désignées comme "minéraux de conflit" par la loi Dodd-Frank sont : le tantale, l'étain, le tungstène et l'or.

Il s'agit de ressources naturelles, de matières premières et d'autres biens qui sont extraits ou promus dans les zones de conflits, telles que la République démocratique du Congo et les pays voisins. La production ou l'extraction de ces minéraux a lieu illégalement et échappe au contrôle de l'État. L'exploitation illégale des ressources naturelles est aujourd'hui une manifestation de la grande corruption liée à la violence.

Notre tâche est ici de savoir si ces matières premières sont contenues dans les produits que vous nous livrez et d'où ces produits proviennent. Il s'agit de retracer l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement jusqu'à la mine d'origine. Nous vous demandons donc de confirmer par écrit que les matières premières des produits que vous nous livrez ne proviennent pas des régions mentionnées.

Confirmation concernant les minéraux issus de zones de conflits

Nous, soussignés, assurons par la présente :

avoir reçu l'exigence stricte de COVENTYA de recevoir des produits ou matières premières totalement exempts de toute matière première issue de zones de conflits, comprendre tous les points et nous engager à nous y conformer.

Nom :

Position :

Nom de l'entreprise :

Adresse de l'entreprise :

Lieu et date :

Cachet commercial :

Signature de la
personne autorisée :

Imprimer